



COMMUNE DE
5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 30 août 2021

Composition de l'assemblée :

Mme S. THORON, Bourgmestre - M. J. DELVAUX, Président ;
~~Mr. P. COLLARD-BOVY~~, Mr. S. BOULANGER, Mr. J-L. EVRARD, Me. E. DOUMONT, Mr. T. LAMBERT, :
Échevins ;
M-F. BOUCKHUIT : Présidente du C.P.A.S ;
~~Mr. J. DAUSSOGNE~~, Mr. M. GOBERT, Mr. A. LEDIEU, Me. B. VALKENBORG, Mr. C. SEVENANTS, ~~Mr. P. SERON~~,
Me. D. VANDAM, Mr. J-L. GLORIEUX, Me. M. MINET, Mr. V. VANROSSOMME, Me. D. VANDECASSYE,
Mr. J-P. SACRE, Mr. M. LEBBE, Me. M. RUTTEN, Mr. E. FRANCOIS, Mr. F. DELCOMMENE, M. A. SOLOT,
Me. S. MAES: Conseillers ;
D.TONNEAU : Directeur général.

Séance publique

2. Citoyenneté - Interpellation citoyenne - Terre d'hospitalité et d'accueil

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu les articles 67 à 72 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal de la Commune de Jemeppe-sur-Sambre relatifs au droit d'interpellation des citoyens ;
Considérant le courriel du 09 août 2021 de Madame Marie-Claire GOUAT résidant Rue bas comogne, 62/1 à 5190 Jemeppe-Sur-sambre faisant part de son souhait de faire usage du droit d'interpellation du Collège communal en séance du Conseil communal quant à la mise en place d'une méthodologie commune développée par les citoyens et les éminences politiques locales afin que toutes les formes de précarités soient prise en compte sur le territoire de Jemeppe-sur-Sambre et qu'une hospitalité et un accueil de qualité soit offerts à toutes personnes qui se trouvent ou qui sont en transit sur le territoire communale ;
Considérant l'analyse réalisée par la Direction générale et les points d'attention signalés par le Directeur général ;
Attendu que le Collège communal, en sa séance du 16 août 2021, a estimé que les pièces présentées par Madame GOUAT répondent aux conditions de recevabilité ;
Le Conseil communal

Article unique : Entend l'interpellation de Madame Marie-Claire GOUAT quant à la mise en place d'une méthodologie commune développée par les citoyens et les éminences politiques locales afin que toutes les formes de précarités soient prise en compte sur le territoire de Jemeppe-sur-Sambre et qu'une hospitalité et un accueil de qualité soit offerts à toutes personnes qui se trouvent ou qui sont en transit sur le territoire communale et charge les services de la Direction générale de la retranscription intégrale de ladite interpellation et des échanges qui ont en découlés conformément aux articles 67 à 72 du ROI du Conseil communal.

Le Président présente le point et rappelle les principes d'utilisation du droit d'interpellation.

Madame GOUAT présente le texte de son interpellation.

Texte de l'interpellation

*Madame la Bourgmestre,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers communaux,*

Aujourd'hui, je prends la parole devant vous au nom du groupe de citoyens « l'hospitalité pour tous à Jemeppe ». L'hospitalité ? C'est tout ce qui touche à l'accueil, au fait de recevoir sous

son toit, ici, le toit jemeppois ! La composition de notre groupe illustre particulièrement bien la diversité des forces vives citoyennes de Jemeppe-sur-Sambre. Il est composé de membres des Donneries, de membres du Collectif S13, de membres du Rotary Club, de citoyens de la commune (Spy, Moustier, Jemeppe...) et d'autres.

Un petit bout d'histoire pour bien comprendre le chemin que nous avons parcouru :

Le projet commence en novembre 2019. A ce moment-là, le Gabs diffuse le documentaire « Si tous les Anthony du monde » dans différentes communes et notamment au Centre Culturel Gabrielle Bernard. Le documentaire parle de la rencontre entre des citoyens et des personnes migrantes en transit. A l'époque, cela faisait plus d'un an en effet, des jeunes érythréens pour la plupart, dorment le long de l'autoroute E42, en transit vers l'Angleterre. Face à cette situation, de nombreux citoyens sont venus en soutien et ont organisé un accueil... Et aujourd'hui encore, une quantité importante de personnes sont mobilisées autour d'eux, afin de leur assurer le minimum vital... et un peu de chaleur et de dignité.

Le documentaire parle de rencontres, mais aussi de solidarités... comme on le souhaite un peu partout, dans les quartiers, les villes, entre petits et grands, entre ceux du bas du village et ceux des hauteurs, entre ceux qui pensent plutôt « comme-ci » et ceux qui pensent plutôt « comme cela » ...

Ce jour-là, après la diffusion, nous répondons à l'invitation du CNCD-11.11.11, du Ciep, du Centre d'Action Interculturel de Namur et du Gabs, de participer à un groupe de citoyens jemeppois animés par l'envie de travailler ensemble autour d'une motion « Commune Hospitalière ». Depuis 2017, cette motion, se voit adoptée un peu partout en Wallonie.

En effet, pour rappel, « lancée à l'automne 2017, la Campagne « Rendons notre commune hospitalière » » est menée par le CNCD-11.11.11 ainsi qu'une large coalition d'associations et de citoyen·ne·s pour qui l'accueil des personnes migrantes, quel que soit leur statut, est un droit fondamental et inaliénable. Plusieurs vagues d'interpellations citoyennes ont permis le vote de motions communales - certaines plus engageantes que d'autres - pour un accueil digne des personnes migrantes. Au total plus de septante motions ont été votées en Fédération Wallonie- Bruxelles. Aujourd'hui, des milliers de citoyen·ne·s en Belgique poursuivent cette mobilisation en organisant l'accueil des personnes migrantes et l'interpellation de leurs élu·e·s locaux. » <http://communehospitaliere.be>

*Le **16 décembre 2019**, nous sommes une vingtaine de citoyens issus de la commune de Jemeppe-sur-Sambre à se retrouver au 8 rue Haute à Spy, autour de trois tables de travail : une table sur la santé, une sur le logement et une table sur l'interculturalité. Nous passons de tables en tables et brainstormons sur ces différentes thématiques. A la fin de la réunion, nous avons sur papier une série de besoins identifiés, issus du vécu des habitants et une première longue note est rédigée.*

*La suite ? Nous devions nous rencontrer dans les premiers mois de 2020 mais nous en avons été empêchés par la réalité que nous connaissons tous. Début **juillet 2020**, nous avons néanmoins l'opportunité de nous réunir à nouveau et de nouveaux citoyens et bénévoles rejoignent le groupe de travail. Ensemble, nous travaillons sur l'ébauche du texte et définissons un échéancier.*

*Le **1er octobre 2020**, une troisième rencontre citoyenne a lieu, avec pour objectif de finaliser un texte et de porter celui-ci devant le Conseil Communal, sous la forme d'une interpellation citoyenne.*

Et ce jour-là, il se passe quelque chose de très intéressant au sein du groupe : la volonté de faire converger nos luttes et nos droits. En effet, l'idée est que la motion qui sera proposée ne cible pas un public particulier, mais qu'il soit bien le résultat de constats partagés et de besoins mis en commun.

« Nous avons le souhait de faire en sorte que toutes les formes de précarités soient prises en compte. L'hospitalité et l'accueil, nous le souhaitons de qualité pour TOUTES les personnes qui se trouvent, ou transitent, par notre commune. »

*Nous choisissons alors, appuyé par les associations, de ne pas déposer la motion comme elle est présentée et imaginée par la campagne « Motion Commune Hospitalière », mais de l'adapter à la réalité jemeppoise, **tout en gardant une attention soutenue à la situation particulière des migrants en transit**, en proposant une interpellation politique pour tous.*

Aujourd'hui, avec la possibilité de pouvoir réenvisager des rencontres et des moments de travail, nous réaffirmons ce que nous souhaitons en termes d'hospitalité pour notre commune.

*Voici, dans l'encadré ci-dessous, le résultat de notre travail commun ; **l'émergence de priorités identifiées**. Nous les avons croisées avec les résultats du Plan Stratégique Transversal de Jemeppe et du PCS et nous observons avec enthousiasme que nos constats et l'identification des besoins convergent avec les enjeux qui occupent déjà la commune.*

Notamment, dans votre volonté ;

- « D'encourager une citoyenneté solidaire »
- De mener une « réflexion pour mettre en place un lieu pour favoriser l'accès aux soins aux personnes précarisées »
- De « veiller à respecter les engagements à la charte d'égalité des chances visant à lutter contre les formes de discriminations »
- « D'accroître les compétences par le biais des formations et établissant un état des lieux des besoins des agents communaux et de mettre en place un plan de formation »
- « D'être une commune qui met le citoyen au cœur de ses projets, de soutenir les initiatives citoyennes et de cohésion sociale (soutien financier, logistique et promotionnel) »
- De « mettre en réseau les acteurs »
- De « diversifier l'offre culturelle »
- De « favoriser l'accès à un logement accessible pour tous » ainsi que de « développer la capacité d'accueil pour les personnes momentanément sans logement (logement de transit, d'urgence, base de données des personnes prêtes à accueillir) »
- Et cetera...

*Ravis de ces convergences, nous souhaitons donc que nos priorités soient entendues au sein du Collège et du Conseil et puissent faire d'objet d'un projet commun. En effet, nous souhaitons **mettre en place avec vous des moyens méthodologiques** qui permettront la mise en œuvre de ces priorités.*

« L'hospitalité pour tous à Jemeppe-sur-Sambre », pour nous, ça serait :

1. *D'avoir une attention particulière pour **toutes les formes de précarités** ou de fragilités présentes sur la commune et ce, en **soutenant les réseaux de solidarités et de bénévoles présents ou à venir**. De cette manière, l'idée est de faire converger nos luttes, pour que le travail que nous exerçons ne soit pas desservi par des dynamiques qui opposeraient certains « publics » contre d'autres. Nous souhaitons aller au-delà de la fameuse phrase « on aide les uns mais qu'est-ce qu'on fait pour les autres ? ».*
2. ***D'organiser ou/et de soutenir des campagnes de sensibilisation** à la lutte contre toutes les formes de discriminations à destination des citoyens, mais également des acteurs et travailleurs de la commune.*
3. ***D'adapter des outils de communication ainsi que les canaux d'information** en favorisant la traduction en différentes langues et la vulgarisation du vocabulaire de l'administration afin qu'elle soit accessible à tous, quel que soit leur niveau d'alphabétisation ou de compréhension du français.*
4. ***De soutenir et de favoriser l'accès à la culture** pour toutes les personnes présentes sur la commune (accessibilité financière, offre proposée, mobilité, etc).*
5. *Qu'un **cadastre des logements vides de la commune** soit réalisé afin que ceux-ci puissent être affectés ou attribués à des personnes en situation précaire.*

6. **Que dans l'urgence (ou non), la commune mette à disposition des locaux adaptés permettant l'accueil, l'accompagnement et/ou l'hébergement** des personnes en situation de précarité, de sans-abrisme, de mal logement.

Notre interpellation est alors la suivante :

La commune de Jemeppe-sur-Sambre est-elle prête à considérer ses habitants comme des partenaires de plein droit dans la construction des solutions aux réalités et aux problématiques qu'ils vivent et plus particulièrement avec les 6 propositions faites ci-dessus et ce en s'appuyant sur les réseaux bénévoles, citoyens et associatifs existants ; et est-elle prête à mettre à disposition les moyens nécessaires à cette mise en œuvre ?

Concrètement, la commune est-elle prête à :

- *se saisir du document que nous avons élaboré ensemble ?*
- *permettre que nous puissions en débattre au sein d'un groupe de travail associant autorités locales et citoyens ?*
- *faire en sorte que des pistes d'action innovantes soient construites avec les citoyens au sujet des 6 propositions susmentionnées ?*
- *faire en sorte que ce travail fasse l'objet d'un calendrier de mise en œuvre du groupe de travail et des actions concrètes ?*

Nous vous remercions d'ores et déjà de toute l'attention portée à notre travail commun de réflexion et de concrétisation.

Un groupe de citoyens jemeppois.

La Bourgmestre remercie Madame GOUAT pour son interpellation.

Texte de l'intervention de la Bourgmestre

Madame GOUAT, chers citoyens,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre interpellation à laquelle nous allons répondre de la manière la plus complète et précise possible.

Aussi, après une brève introduction, je céderai la parole à Madame Bouckhuit, Présidente du CPAS en charge des affaires sociales, et qui s'assure du suivi des divers aspects en lien avec votre interpellation.

Je souhaite rappeler que l'un des leitmotivs de notre équipe est de travailler de concert avec tous les Jemeppois, quel que soit le canal, la manière ou le but pour lequel les citoyens se sont regroupés.

Madame Gouat, nous sommes au Conseil communal, 25 personnes élues par les 19.000 citoyens de notre commune pour les représenter : Je crois donc qu'il est une évidence, pour chacun d'entre-nous, quelle que soit notre couleur politique, que nous considérons l'ensemble des citoyens comme des partenaires de première ligne pour faire avancer notre commune. Et, Monsieur le Directeur Général, vous ne me contredirez pas si je dis qu'il en va de même pour l'ensemble des équipes de l'Administration communale.

Aussi, avant de céder la parole à Mme Bouckhuit, je vais déjà répondre à votre première question : Oui, la commune, par la voie de son Collège communal (et puis du Conseil) va se saisir du document afin de déposer lors d'un prochain conseil communal une motion « Commune hospitalière » qui sera en lien avec les 6 propositions émises dans votre interpellation.

Comme vous pourrez le constater, il s'agira, in fine, d'une formalisation, de précisions apportées à des actions qui sont déjà entreprises par nos soins et ceux de l'Administration depuis 2019.

Nous allons, avec Mme Bouckhuit, tenter de répondre de la manière la plus complète à votre interpellation.

Pour ce faire, nous allons commencer par expliquer les actions déjà mises en place à ce jour par le Collège et en lien avec vos 6 propositions.

Comment, sans l'avoir formalisé dans un texte, Jemeppe se trouve déjà être une commune hospitalière (selon votre définition) à ce jour ? Je vais céder la parole à Mme Bouckhuit pour développer les 2 premiers volets.

Elle cède la parole à la Présidente du CPAS pour les volets 1 et 2.

Texte de l'intervention de la Présidente du CPAS

1. ***Parce nous avons déjà une attention particulière pour toutes les formes de précarités présentes sur la Commune et parce que nous soutenons déjà les réseaux de bénévoles présents ou à venir.***

*Avant de donner des exemples, il est déjà intéressant de le considérer avec des chiffres. En termes budgétaire, chaque année, ce sont **16 millions d'euros qui sont destinés à l'action sociale, au sens large, à Jemeppe**. Cela reprend un budget d'environ 3.5 millions sur le budget communal et un budget annuel du CPAS d'environ 12.5 millions. À titre de **comparaison**, le **budget ordinaire de l'Administration** communale équivaut à environ **19 millions annuel** et celui pour la **sécurité au sens large est de 6 millions** d'euros si l'on additionne le **budget de la zone de police** et la dotation pour la zone de secours (**pompiers**).*

Cette proposition se retrouve également déjà dans notre Programme Stratégique Transversal 2019-2024, la feuille de route pour la législature.

Effectivement, l'objectif stratégique centrale du PST Affaires social se trouve que nous voulons que Jemeppe soit « une commune dont l'action et la cohésion sociales sont coordonnées entre acteurs locaux publics et avec les associations et institutions du secteur privé ».

Un objectif stratégique qui s'opérationnalise via 2 sous-objectifs : favoriser l'interaction dans le cadre d'espaces de concertation et développer la cohésion sociale sur le territoire. Sous-objectifs pour lesquels sont mis en place 10 grandes actions plus concrètes dont je soulignerai uniquement ceux-ci :

- *Poursuivre le soutien à la Plateforme des Acteurs de Terrain et aux différents groupes de travail mis en place.*
- *Mettre à disposition des services communaux et des acteurs de terrain le « passe-partout » en vue de développer des projets en lien avec la cohésion sociale.*

Enfin, cela correspond également à diverses actions issues du PST du CPAS et principalement l'objectif que nous avons de vouloir renforcer les synergies entre le volet social de la Commune et le CPAS mais aussi de développer une coordination sociale publique et l'action sociale « privée ». Cela passera par l'engagement prochain d'un coordinateur social au CPAS qui permettra d'améliorer les synergies et les collaborations entre chaque acteur présent sur le territoire et assurer un meilleur « matching » entre ces derniers et le public à qui le soutien peut être utile.

2. ***Organiser et/ou soutenir des campagnes de sensibilisation à la lutte contre la discrimination***

Ici nous pensons effectivement que l'action communal est plus du ressort du soutien que du ressort de l'organisateur. C'est d'ailleurs en ce sens que, par exemple, nous avons donné des moyens matériel, financier et humain pour l'organisation de la journée « Color Cultures » de ce samedi à Spy.

Il s'agit évidemment de l'exemple le plus récent, mais nous pourrions également donner une multitude d'autres exemples, comme le soutien au collectif Jem'Femme, et d'autres soutiens que nous menons notamment via notre plan de cohésion sociale ou la Plateforme des Acteurs de Terrain.

La Bourgmestre poursuit pour les volets 3, 4 et 5.

Texte de l'intervention de la Bourgmestre

3. Adapter des outils de communication ainsi que des canaux d'information afin de rendre le langage administratif plus accessible à tous

Depuis 2019, nous avons mis en place une réelle cellule communication à l'Administration communale. Et le moins que l'on puisse dire c'est que cela se voit ! Notre équipe fait un gros travail en ce sens : Bulletin communal, page facebook de l'Administration, mise en place de la plateforme citoyenne, etc.

Le travail réalisé a été colossal et le meilleur exemple est la communication de crise réalisée avec la Bourgmestre au début de l'épidémie : ce sont 4 ou 5 live facebook qui ont été organisés avec le chef de corps de la police pour répondre aux questions des citoyens par rapport aux nouvelles règles qui étaient en vigueur. Chaque live était suivi par plusieurs centaines de personnes. Il s'agit certainement de la meilleure illustration de « vulgarisation » de vocabulaire administratif à destination des citoyens de la commune.

Avec le Collège nous ne doutons pas que l'équipe pourra continuer le travail en ce sens.

4. Soutenir et favoriser l'accès à la culture pour toutes les personnes présentes sur la commune

Encore une fois cette proposition correspond totalement à l'objectif stratégique central de notre PST culture : « être une commune où la Culture, sous toutes ses formes, est accessible à tous » qui passe par 2 sous-objectifs : l'obtention d'une reconnaissance officielle de notre centre culturel et la diversification de l'offre culturelle de la Commune.

Evidemment, avec la crise sanitaire, comme vous le savez c'est tout le secteur culturel qui a été mis presque à l'arrêt pendant plus d'un an. Néanmoins, nous avons un formidable outil que nous comptons bien développer.

Enfin, à cet aspect nous ajouterions également la question de l'accès au sport qui est également essentiel.

C'est notamment dans cet optique qu'avec le Collège nous travaillons à l'élaboration de « chèques cultures et sports » qui permettraient d'aider, notamment, l'accès à la culture et au sport pour les enfants de familles en difficulté.

5. Mise en place d'un cadastre des logements

Il s'agit là également d'un objectif repris dans notre PST : la lutte contre les logements inoccupés et sensibiliser à la mise à disposition de ceux soit par la perception d'une taxe sur les logements inoccupés ; soit par la sensibilisation des propriétaires en vue de les remettre sur le marché locatif notamment via l'Agence Immobilière Sociale. La question de l'accessibilité au logement passe également par un développement de l'offre de logements à loyer modérés sur la Commune et c'est en ce sens que nous suivons et orientons les nouveaux projets immobiliers sur le territoire communal.

Pour le 6e point je vais re-céder la parole à Mme Bouckhuit :

La Présidente poursuit pour le volet 6.

Texte de l'intervention de la Présidente du CPAS

6. La mise à disposition de locaux adaptés pour permettre l'accueil, l'accompagnement ou l'hébergement de personnes en situation de précarité

Ce volet est également développé dans le cadre de nos actions bien que la Commune ne dispose pas de moyens financiers ou immobiliers illimités. C'est en ce sens que nous développons, par exemple, via le CPAS l'offre de logement de transit.

Dans ce cadre nous pouvons souligner le travail réalisé d'une part sur les questions de sensibilisation par le Plan de Cohésion sociale et, d'autre part, celui d'assistance réalisé par les assistantes sociales du CPAS. Il s'agit de donner une réponse qui convienne à chaque situation spécifique (un cas, une histoire, n'est pas l'autre) et je tiens à saluer l'implication et le travail sans relâche effectué par nos travailleurs sociaux dans l'accueil et l'accompagnement des personnes qui en ont le besoin.

Nous pensons également que le fait d'avoir un coordinateur social au CPAS va également permettre d'assurer une meilleure liaison entre les acteurs de terrain et le CPAS afin d'encore mieux répondre aux besoins de terrain.

Dans une commune à de petite ou moyenne taille comme la nôtre, un accueil spécifique, « à la carte », adapté à la demande des personnes dans le besoin reste la meilleure stratégie que pour répondre aux situations qui se présentent à nous en utilisant les deniers communaux en « bon père de famille ».

7. À l'origine – une dimension multiculturelle

Enfin, avant de conclure, il faut souligner que votre réflexion dispose également d'une dimension multiculturelle dans la mesure où le projet à commencer autour de la question de l'aide apportée aux migrants en transit.

Là aussi, le Collège et le CPAS ont mis en place une série d'actions concrètes et précises pour répondre, au mieux, à cette nouvelle problématique spécifique et pour laquelle les communes sont totalement désarmées et pas assez-soutenues par les pouvoirs compétents en cette matière.

En plus des moyens financiers (4.000€ par an) afin de, notamment, subvenir aux frais de location de la salle Fraipont, la Commune et le CPAS mettent à disposition des moyens matériels et humains pour faire face à cette situation : nettoyage et ramassage des déchets ; mise à disposition de douche ; dons alimentaire via l'épicerie sociale et fourniture de repas ; actions dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente, soutien des actions de sensibilisation (color culture), fourniture de matériel dans le cadre du COVID-19 (masque, gel,...) ; sensibilisation préventive via la police locale, également via le bulletin communal, etc.

Par ailleurs, depuis ma prise de fonction j'ai pu mettre en place ce que je qualifierais de « dialogue structuré » avec le Collectif S13 qui vient en aide à ces personnes. Nous nous réunissons une fois par mois afin de voir comment aider et mieux répondre aux besoins. Si vous le désirez, je peux également vous inviter à l'une ou plusieurs de nos prochaines rencontres.

Je vais céder la parole à Mme Thoron afin qu'elle puisse conclure.

La Bourgmestre conclut sur l'interpellation de Madame GOUAT

Texte de l'intervention de la Bourgmestre

Madame GOUAT,

Vous l'aurez donc constaté, sans l'avoir réellement formalisé, il se trouve que Jemeppe soit déjà une commune Hospitalière au sens où vous l'entendez. Néanmoins, le Collège entend votre demande et celle des citoyens qui se sont groupé et nous répondrons à votre question en formalisant cela dans un texte par le biais d'une motion que nous présenterons lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Sur cette base, nous verrons comment il est possible de mettre un groupe de travail avec les forces vives de la Commune et les services compétent afin de voir comment mieux opérationnaliser ces engagements et qu'ils soient mieux connus du grand public.

Espérant avoir pu répondre de la manière la plus précise possible, nous vous remercions à nouveau pour votre interpellation.

Madame GOUAT remercie le Collège communal pour sa réponse et indique qu'elle va transmettre la réponse du Collège communal aux membres du groupe de citoyens qu'elle représentait ce soir.